



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER D'ILLE ET VILAINE

LETTRE D'INFORMATION AUX ADHERENTS N°12 – Janvier 2017

Chères Adhérentes, chers Adhérents,

Si la saison de chasse au grand gibier, en battue, s'achemine lentement vers sa fin, sous les frimas dans un cadre brouillasseux et terne, c'est par contre avec une chaleur toute particulière que le Conseil d'Administration et le Président de l'ADCGGIV vous offrent leurs meilleurs vœux pour 2017, en vous souhaitant tout spécialement de belles sorties animées, générant de belles émotions et un plaisir sans cesse renouvelé, à défaut d'être toujours couronnées de succès.

Si la devise de l'équipage du Boispean (Saint Malo de Beignon – 56) était au début du siècle dernier « Maro d'ar moc'h couez » soit en... français « mort au sanglier », l'on peut se demander si un siècle plus tard elle n'est pas mise en application avec un peu trop de vigueur, sans véritable discernement de sexe et de poids, dans le cadre de la chasse à tir de la bête noire, sur certains territoires.

En effet si l'automne 2015 a connu une production de fruits forestiers particulièrement généreuse, permettant notamment aux jeunes laies d'atteindre très rapidement le poids nécessaire pour parvenir à la maturité sexuelle, en favorisant ainsi une reproduction exceptionnelle de l'espèce, force est de constater que l'automne 2016 a par contre été particulièrement chiche sur le plan alimentaire, ce qui devra logiquement entraîner une reproduction à l'opposé de la précédente: il en résulte que si l'abondance a été imparfaitement gérée cette saison 2016-2017, entre autres dans la ventilation des prélèvements, il faudra d'autant plus être vigilant et strict dans la disette. Sachons donc préserver les laies meneuses.

Attendons la saison 2017-2018, en souhaitant que cette projection soit atténuée dans la réalité.

Yvon de KERVÉNOAËL

Au sommaire de cette 12^e lettre d'information :

- 1 - Les modifications intervenues au sein du Conseil d'Administration
- 2 - L'agenda du 1^{er} semestre 2017
- 3 - L'organisation de l'Assemblée Générale
- 4 - Le calendrier du Brevet Grand Gibier
- 5 - L'organisation du stage photo
- 6 - Le 30^{ème} anniversaire de l'ADCGG d'Ille et Vilaine – Guy BERGUE et Jean Claude CHARDRON
- 7 - Libres propos sur l'équilibre sylvo-cynégétique : quelques vérités à rappeler – Jean Claude CHARDRON
- 8 - Le QUIZ « Grand Gibier »
- 9 – Objets promotionnels – Jacques PAINVIN

1 – Les modifications intervenues au sein du conseil d'administration

Le conseil d'administration a enregistré, dans sa réunion du 13 décembre 2016, les démissions du poste d'administrateur de Sylvaine BLANCARD et de Bernard ROUPIE.

2 – L'agenda du 1^{er} semestre 2017

Comme chaque année, les activités de l'association seront nombreuses au premier semestre :

- Vendredi 17 février : lancement de la nouvelle session du Brevet Grand Gibier ;
- 2 mars : début du stage photo ;
- 1^{er} avril : Assemblée Générale de l'association
- Journée de réglage des optiques > date non définie

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site Internet de l'association (ancgg.org rubrique associations départementales).

3 – L'organisation de l'Assemblée Générale – Jean Michel MARTIN

Notre prochaine Assemblée Générale se tiendra le samedi 1^{er} avril 2017 à partir de 8h30 dans les locaux de la FDC 35.

Après l'approbation du PV de l'AG 2016 et la présentation des rapports d'activités et financier nous procéderons à l'élection pour combler les postes d'administrateurs dont le mandat arrive à échéance cette année ; Colette de CARVILLE, Yvon de KERVENOAËL, Jacques PAINVIN et Bertrand ROTY.

Nous clôturerons cette matinée avec l'intervention du Président André DOUARD qui nous présentera la conférence sur le thème : « la chasse au chien courant en Bretagne »



Photo : IC Meslé

L'intérêt pour ce thème étant partagé avec nos amis de l'AFACC, l'ensemble des adhérents de cette association seront invités à cette conférence.

4 – Le calendrier du Brevet Grand Gibier – Jean Michel MARTIN

La responsabilité de cette session est assurée par le président Jean Michel MARTIN.

Le Brevet Grand Gibier a été créé par l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (A.N.C.G.G). Il s'agit d'un test auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais contribue à améliorer les connaissances des chasseurs et constitue une sérieuse référence cynégétique.

Les personnes intéressées par un ou plusieurs sujets sont les bienvenues, dans la limite des places disponibles et après accord de l'A.D.C.G.G.35, sans obligation de s'inscrire à l'examen.

La nouvelle session débutera le 17 Février 2017 par une présentation de l'ANCGG et du Brevet Grand Gibier. Le module sur le cerf sera dispensé lors de cette première soirée.

Les séances de formations auront lieu les vendredis soir de 20h00 à 23h00 à la FDC des chasseurs, à l'exception de deux samedis où elles regrouperont les candidats des départements 35, 44, et 56 à Redon. Le programme détaillé figure en annexe du présent document et sur le site Internet de l'ADCGGIV.

Ces séances préparatoires sont gratuites, d'une durée totale de 45 Heures environ, et auront lieu au siège de la F.D.C. 35 à BEAUREGARD, 35630 SAINT-SYMPHORIEN.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : M. Jean Michel MARTIN

06 73 62 78 14

adcggiv@laposte.net

5 – L'organisation du stage photo – Jean Claude MESLE

Depuis maintenant 5 ans, en mars, débute le stage photo.

Cette année encore j'ai envie de vous faire partager ma passion de la photo, le premier cours aura lieu le jeudi 2 mars 2017 à la maison de la chasse.

Ce sera un grand plaisir de se revoir et de faire connaissance avec les nouveaux, tout ceci dans un esprit de partage de connaissance et de convivialité.



Stage photo
A.D.C.G.G.I.V.

Vous aimez la photo: vous êtes débutants ou expérimentés
Venez nous rejoindre

Maison de la chasse:
le jeudi soir 20h30
Mars-Avril 2017

Jean-Claude Meslé 06 26 83 47 77
jeanclaude.meslephoto@gmail.com

le programme:

Jeudi 2 mars 20h30 : Un appareil photo, comment cela fonctionne.

Jeudi 9 mars 20h30 : Comprendre et maîtriser la lumière.

Jeudi 16 mars 20h30 : Composition et cadrage pour une mise en valeur des images.

Jeudi 23 mars 20h30 : Photographier les oiseaux dans son jardin (techniques et astuces).

Jeudi 30 mars 20h30 : La profondeur du champ expliquée en images.

Jeudi 6 avril 20h30 : Comment réussir les photos de spectacle nocturne.

Dimanche 9 avril matin : Séance de prises de vue sur le terrain.

Jeudi 13 avril 20h30 : Soirée projection des photos réalisées par les stagiaires.

Projet : une exposition des photos sélectionnées par les stagiaires sera présentée lors de l'assemblée générale de l'ADCGGIV le 1^{er} avril 2017.

Renseignements et inscriptions : Jean-Claude Meslé (0626834777)

jeanclaude.meslephoto@gmail.com (objet : stage photo 2017)

6 - Le 30^{ème} anniversaire de l'ADCGG d'Ille et Vilaine – Guy BERGUE et Jean Claude CHARDRON

Que représentait le grand gibier dans le département en 1986 ? Moins de 1000 chevreuils, quelques centaines de sangliers, moins de cinquante grands cervidés.

Trente ans plus tard, il est reproché aux cervidés qui ont retrouvé leur place dans les forêts et campagnes d'ILLE ET VILAINE de mettre en péril l'équilibre SYLVO CYNEGETIQUE.

De nombreux textes depuis 15 ans sont publiés sur le sujet avec un bras de fer récent au parlement lors des débats sur la loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt.

Afin d'engager un large dialogue avec les partenaires concernés (forestiers, chasseurs), l'ADCGG et la FDC d'ILLE ET VILAINE ont organisé une conférence débat sur l'équilibre GIBIER FORET pour marquer cet anniversaire dans le grand hall du siège de la FDC 35 décoré par de très nombreux trophées.



Sous les présidences d'André DOUARD, président de la FDC 35 et de la FRC, de Jean-Michel Martin président de l'ADCGG 35, de Guy BERGUE Président d'honneur de l'ADCGG35.

L'administration était représentée par : M.Philippe de GUENIN, Directeur de la DRAF,
Mme Sandrine CADIC représentant la DDTM.

Les établissements publics par : M. Guy de COURVILLE Président du CNPF BRETAGNE,
M. Jean Luc BISCH, Directeur de l'agence régionale ONF.

La FNC représentée par M. André DOUARD et M. Benoist GUIBERT, responsable forêt et dégâts.

La FDC 35, par le Président André DOUARD et le Directeur, Yves DESMIDT.

L'organisme certificateur de la forêt, (PEFC) représenté par M. Olivier BILLEAU.

L'ADCGG 35, représentée par M. Jean Michel MARTIN, Président et M. Guy BERGUE, Président d'honneur.

Les différents partenaires, en 15 interventions, ont pu librement s'exprimer sur ces enjeux.

La parole a également été donnée à la salle et la conclusion formulée par le bâtonnier Francis POIRIER dans un temps contraint, tant les différents intervenants ont pu largement s'exprimer.

Les contraintes d'approvisionnement en carburant ont empêché de nombreux chasseurs et forestiers d'assister à ce débat de très haut niveau.

Les superbes photos de JC Meslé ont été exposées dans la salle du permis de chasser. La salle des associations accueillait un armurier, les cotateurs de trophées ainsi que le stand de l'ADCGG d'Ille et Vilaine.

A L'extérieur, les associations : ADPIV, UNION DES ACCA et ACC, Association des Chasses Privées, AFACCC, L'UNUCR et les Chasseurs à l'arc, contribuèrent à égayer ce rassemblement.

Nous remercions les nombreuses personnalités présentes ou représentées, les adhérents de l'ADCGG35, les forestiers, qui nous ont accompagnés lors de cette journée, tout en regrettant qu'un plus grand nombre de personnes ne se soit pas senti concerné par ce sujet, qui est de la plus haute importance pour le devenir de la chasse du grand gibier.

La restauration était assurée par L'ADCGG 35.

Un compte rendu des interventions, qui constituent l'amorce du dialogue sincère qui doit s'instaurer, sera présenté dans la prochaine lettre aux adhérents.

7 - Libres propos sur l'équilibre sylvo-cynégétique : quelques vérités à rappeler – Jean Claude CHARDRON



Depuis quelques années, des articles, des interventions, des rapports laissent entendre que les dégâts causés aux forêts par les cervidés n'apparaissent qu'avec l'instauration et la généralisation du plan de chasse. Ainsi certains des rédacteurs laissent croire qu'auparavant les dégâts forestiers étaient insignifiants ou tout à fait supportables et « qu'avant c'était mieux ». Le plan de chasse aux cervidés signifie « dégâts ». C'est trop simple.

Sans vouloir remonter aux origines de l'histoire commune des hommes, des forêts et des gibiers, je citais, lors du colloque « chevreuil » organisé, il y a quelques années, par la fédération des chasseurs d'Ille et Vilaine et l'ADCGG, M Duhamel du Monceau. Ce président de l'académie royale des sciences déclarait en 1780 « *Les seigneurs doivent opter, c'est-à-dire ou renoncer à élever du bois, ou se priver de gibier, ou se déterminer à envelopper leurs semis avec des palis, dont la dépense est très considérable* ». Je rappelai qu'au XVIIIème siècle Colbert fit sa grande « réformation » pour restaurer les forêts du royaume, préserver le gibier et le nourrir. Ainsi naquit une vieille institution qui survécut trois siècles au cours d'une histoire mouvementée (guerres et révolutions comprises). Tant bien que mal cervidés et forêts cohabiteront.

Ce n'est pas l'abondance du gibier, à un moment ou à un autre, qui fit reculer la forêt, certains massifs furent même conservés pour la chasse, mais le défrichement continu qui se

poursuivra jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. A cette période le code forestier (1827) commença véritablement à s'appliquer en même temps que les premières grandes campagnes de reboisement (Landes, Sologne, Lanvaux en Bretagne).

C'est également l'exploitation intensive avec le traitement en taillis simple pour approvisionner en bois de feu, les populations et l'industrie (les forges ont largement contribué à la dégradation des forêts et, plus grave, des sols forestiers) qui appauvrira nos massifs.

Le 4^{ème} colloque histoire et traditions forestières, en 2015 (HISTRAFOR) avec comme thème « forestiers, chasse et société » organisé par l'APAS ONF vient à point nommé rappeler comment très lentement puis plus brutalement forestiers et chasseurs sépareront leurs intérêts communs alors qu'ils partagent le même espace.

En 1824, pour améliorer les recettes destinées au Trésor (à cette époque, les « Eaux et Forêts » était une administration dépendant du ministère des Finances) un directeur général des E et F, supprima l'article 3 du titre XXV de l'Ordonnance qui imposait, lors des coupes, la conservation de tous les « fruitiers » dont l'intérêt était de nourrir les bêtes fauves (couleur du pelage de nos cervidés)(1) en motivant sa décision par :

« L'entretien du gibier dans les forêts de l'État n'ayant plus aujourd'hui l'importance que les anciens règlements y avaient attachée »,

Le 1^{er} code forestier, le gibier étant encore abondant en forêt, ne traitera pas de la chasse qui, fera l'objet d'une législation en 1844 ; 1789 avait lié la chasse à la propriété. 1844 réprima le braconnage et entraîna une augmentation des populations de gibier.

Cependant tant au niveau des symboles (les insignes associeront feuilles de chênes et trompe de chasse), les cols des vareuses des uniformes des « Eaux et Forêts » s'orneront du cor de chasse que du service public, l'administration forestière sera chargée de l'administration des forêts et de la chasse auprès des préfets jusqu'en 1966. En forêt soumise au régime forestier, les infractions à la police de la chasse furent des délits forestiers jusqu'en 2012.

Il n'y aurait pas eu de dégâts forestiers pendant cette longue période ? Ces derniers furent reconnus par le code civil (Napoléon 1804) dans des articles sur la responsabilité civile. L'application aux gibiers dits sédentaires (dont les cervidés) pour les dégâts forestiers est confirmée par la cour de cassation. Les procédures et leurs mises en œuvre seront facilitées par la loi de 1937.

Si le législateur s'est intéressé aux dommages, c'est donc qu'ils existaient et même si ce sont les lapins qui, à cette époque, constituaient la majorité des contentieux, les autres affaires concernant les grands gibiers existaient bien. Les premières données chiffrées n'apparaissent qu'en 1978 avec l'indemnisation des dégâts.

Dans un passé plus récent, dans notre département, certaines plantations échouèrent par le fait de cervidés...même parfois peu nombreux !

Pierre Cochet, rédacteur de nombreux ouvrages sur la forêt et la sylviculture énonçait en **1963** que l'équilibre forêt gibier était délicat.

Certains estiment que les courbes d'évolution des attributions de plan de chasse par année montrent que les populations de cervidés sont hors contrôle !

Elles servent d'abord à montrer la restauration des populations de cervidés et non un accroissement incontrôlé. Cet accroissement accompagne également l'augmentation de la surface forestière française qui montre que le biotope favorable aux cervidés augmente. Les

échelles nationale, régionale et même départementale demeurent utiles mais elles sont maintenant insuffisantes pour une gestion fine. La comparaison entre département aux biotopes extrêmement variés induit de mauvaises conclusions tant les situations sont différentes. Il convient maintenant de définir les territoires de gestion par espèces (très différent cerf/chevreuil) : c'est-à-dire les biotopes minima pour gérer les populations de cervidés avec cette difficulté de la variété de ces biotopes, forêt, bois et bocage, bocage et plaine...

Le point très important à ce niveau est la définition de l'échelle ; il est capital : il faut trouver le compromis (encore un) entre l'échelle forestière et l'échelle de la population animale considérée.

« La conception française d'une gestion durable des forêts se décline, ainsi, à toutes les échelles : de la parcelle à la planète. » disait en 2009 Mme Halley des Fontaines la sous directrice de la forêt et du bois au ministère chargé des forêts. Sachons l'appliquer.

Quand on dispose d'un massif isolé avec une certaine population (qu'on ne connaît qu'à travers le plan de chasse) de chevreuils par exemple, l'exercice pourrait être simple mais ceci est très rare.

Cela va être un des premiers travaux des commissions : définir les territoires sylvo cynégétiques avant d'aborder la notion de point rouge.

Ne stigmatisons pas les territoires où les cervidés sont abondants surtout quand il n'y a pas de gestion forestière. En effet une surface notable de la forêt n'est pas ou peu gérée (cf. les multiples rapports sur la filière forêt-bois depuis 1979 avec le rapport de Jouvenel). De très nombreuses parcelles ne font l'objet que de cueillettes. D'autres forêts savent tout à fait concilier cervidés et sylviculture.

Contrairement à la chasse très structurée (malgré les nombreuses micro-propriétés), la forêt demeure peu organisée, peu regroupée malgré les nombreuses dispositions législatives et financières mises en place pour l'y aider.

Il faut donc apprendre à gérer les populations abondantes, ce qui prendra du temps tout comme il a fallu du temps pour les restaurer. Les propriétaires forestiers n'ont-ils pas mis beaucoup de temps pour organiser leur gestion forestière ? Pour calculer leurs prélèvements parfois trop forts, parfois trop faibles, parfois imprévus. Avec cet avantage : les arbres ne se déplacent pas. Les statistiques forestières montrent qu'une minorité des forêts privées ont un document de gestion (cf. IFN/IGN) et combien de massifs ont des classes d'âge équilibrées ?

Dans les bois et forêts, la séparation entre gestion de la faune et des bois est désormais séparé depuis 1966 et ce divorce s'est confirmé par la création de l'ONC en 1972 (qui succéda au conseil supérieur de la chasse). La gestion des territoires est séparée horizontalement : le bois pour les uns, la faune pour d'autres, le sous-sol pour le BRGM ? Pour qui les insectes ? Et l'eau qui n'est pas encore dans les ruisseaux ?

Les institutions étant celles qu'elles sont, l'incapacité des hommes à travailler ensemble ne doit pas se régler sur le dos des cervidés.

Les ICE ne sont pas la panacée, l'ONCFS le reconnaît maintenant et lance une série de tests sur le terrain avec l'expérimentation SylvaFaune. Certains préconisent de doubler dès maintenant les plans de chasse : quelle gestion harmonieuse que la gestion en dents de scie ! Ceci est catastrophique dans la gestion des cervidés.

Et pour finir : la notion d'équilibre agro sylvo cynégétique n'est pas apparu avec le plan de chasse « né » en 1963 mais lors de la loi de finances 1978 qui taxa les bracelets pour alimenter le système d'indemnisation des dégâts de sanglier et cervidés et qui entraîna la généralisation de ce plan.

Les vieux chasseurs se rappellent l'époque où la chasse des biches n'était ouverte qu'une journée !

L'application du plan de chasse est similaire au calcul de la possibilité forestière qui définit les quantités de bois à exploiter sans entamer le capital producteur (il n'est prélevé que l'accroissement) Il est plus délicat pour les cervidés, en effet les outils n'ont été que progressivement mis au point sans parvenir à une bonne objectivité ; les buts jusqu'à une période récente étaient encore divergents.

Alors prenons le temps de définir nos unités de gestion et rappelons qu'une forêt sans animaux n'est pas une forêt.

(1) Hirbec, P., Hannequart, F., Taillardat, J. coord., 2015. Histoire et traditions forestières - 4e Colloque - 2015 - Les Dossiers Forestiers n° 28, Office national des forêts, 213 p. ISBN : 978-2-84207-387-9

8 - Le QUIZ « Grand Gibier »



Le nouveau logiciel d'entraînement au Brevet Grand Gibier est désormais en ligne à l'adresse suivante :

<http://quiz.ancgg.org>

Il est également accessible à partir du site de l'association départementale (ancgg.org rubrique AD35) et s'adresse à tous les adhérents ANCGG ou ADCGG.

Pour se connecter chaque adhérent doit utiliser :

Identifiant : le nom ou l'adresse e-mail utilisé pour ses contacts avec l'AD ou l'ANCGG (celle renseignée dans le back-office)

Mot de passe : le numéro d'adhérent (celui indiqué dans le back-office que l'adhérent a reçu avec sa carte d'adhérent en cours de validité).

Dès la première connexion, il sera demandé à l'adhérent de modifier son mot de passe et d'entrer un nouveau mot de passe personnel pour préserver sa confidentialité.

Le logiciel fonctionnera pendant toute l'année calendaire correspondant à l'année de cotisation ainsi que les 3 premiers mois de l'année suivante pour laisser à chaque adhérent le temps de renouveler son adhésion. Il permet la révision par thème dans 42 rubriques, classées en 5 domaines, soit près de 1400 questions choisies au hasard.



9 – Objets promotionnels 2017 – Jacques PAINVIN

L'association des Chasseurs de Grand Gibier d'Île et Vilaine vous propose :

- Un Pin's siglés « ADCGGIV »
- 4 Porte Clés siglés ADCGGIV
- Un Calendrier 2017 (édition commune aux 4 ADCGG bretonnes réalisée grâce au talent de l'artiste peintre animalière, Aline MICHEL-ROUXEL, de Pleyben).

Ces 3 articles sont à votre disposition dès à présent :



Pin's



Porte Clés

(5 Euros l'unité)

- Calendrier 2017 3 Euros l'unité



Pour tout renseignement ou commande d'articles, contactez Jacques PAINVIN (tél. 06 71 67 61 70, e-mail : painvin.pace@orange.fr).

ANNEXE 01 - Planning de la session 2017 du Brevet Grand Gibier

VENDREDI 17 FEVRIER 2017 (FDC 35) 20 H 00 – 23 H 00

Accueil, présentation du Brevet Grand Gibier et des intervenants.
Présentation d'un chapitre : Le CERF

VENDREDI 3 MARS 2017 (FDC 35) 20 H 00 – 23 H 00

INTERVENANTS

- Chevreuil
- Sanglier

VENDREDI 10 MARS 2017 (FDC 35) 20 H 00 -23 H 00

- Chamois, Isard, Mouflon et Vénérie
- Vénérie

VENDREDI 17 MARS 2017 (FDC 35) 20 H 00 – 23 H 00

- Les chiens
- Recherche du gibier blessé
- Les prédateurs naturels

VENDREDI 21 AVRIL 2017 (FDC 35) 20 H 00 -23 H 00

- Vider un brocart
- Sécurité
- Test de connaissance

SAMEDI 6 MAI 2017 (REDON) 9H 00-18H

- Réglementation-Responsabilité
- Pathologie du gibier

VENDREDI 12 MAI 2017 (FDC 35) 20 H 00- 23H 00

- Sylviculture

SAMEDI 25 MAI 2017 (REDON) 9H 00- 18H 00

- Petite faune champignons insectes
- Balistique-Armement
- Optiques-Chasse à l'arc

SAMEDI 3 JUIN 2017 (FDC 35) 8H 45- 18H 00

- Test à blanc
- Après-midi : **Tir – Épreuves officielles**

SAMEDI 10 JUIN 2017 (FDC 35) 9H 00 – 16 H 00

- **Épreuves officielles Brevet Grand Gibier**

Adresses Formations :

F.D.C. 35 : Beauregard - 35630 SAINT SYMPHORIEN

REDON : Lycée Privé Saint Sauveur- 16 place Saint Sauveur – 35600 – REDON